

Compte rendu de Réunion

Commission de Quartier 5.3

Saint-Michel – Le Busca - Empalot – Saint-Agne.

Le 3 juin 2019

➤ *Lieu* : Brique Rouge, 9 rue Maria Mombiola

➤ *Elus présents* :

- *Madame Sophia BELKACEM-GONZALES de CANALES, Maire de Quartier 5.3 (Saint-Michel, Le Busca, Empalot, Saint-Agne) ;*
- *Monsieur Frédéric BRASILES, Conseiller Municipal Délégué en charge des Fêtes et Manifestations ;*
- *Monsieur François CHOLLET, Adjoint au Maire en charge de la Qualité de l'Air, de la Coordination de la politique de développement durable, du suivi du Plan Climat (partie municipale).*

➤ *Intervenants:*

- *Monsieur Mathias CARDINAUD, Chargé de mission Tour de France 2019 – Pôle événementiel – Mairie de Toulouse ;*
- *Monsieur Loïc CUVELIER, Responsable Pôle événementiel – Mairie de Toulouse ;*
- *Madame Virginie OBER, Chef de projet qualité de l'Air – Direction Environnement et Energie – Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole ;*
- *Madame Marjolaine CORDIER, Responsable du Service de la planification Urbaine – Direction de l'Urbanisme – Toulouse Métropole ;*
- *Madame Laurie MAYET, Chargée de Mission au Service de la Planification Urbaine – Direction de l'Urbanisme – Toulouse Métropole ;*
- *Monsieur Philippe KEMPF, Référent de quartier 5.3 – Direction de l'Action Territoriale – Mairie de Toulouse ;*
- *Monsieur Florent WAEGHEMAEKER, Chargé de Secteur – Direction de l'Action Territoriale – Mairie de Toulouse.*

Madame BELKACEM-GONZALEZ de CANALES accueille et remercie les participants et présente l'ordre du jour :

- Présentation du Tour de France 2019 (Toulouse ville étape) ;
- Présentation du projet de Zone à Faibles Emissions (ZFE) ;
- Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUi-H) ;
- Questions diverses.

1 – PRESENTATION DU TOUR DE FRANCE 2019 (Toulouse Ville Etape)

→ Présentation de Monsieur BRASILES – Voir diaporama de présentation

Séances de questions réponses :

- Madame CABEZAS du Vélo Club d'Empalot, signale que les membres de l'association ont reçu l'autorisation de faire l'étape du Tour de France avant les coureurs.
- Monsieur BRASILES confirme cette information et annonce que de nombreuses animations vont avoir lieu lors de la venue du Tour de France à Toulouse. Des dons de vélos vont aussi être proposés à des associations de quartier.
- La Responsable de Toulouse Métropole Habitat (TMH) demande des précisions sur les voies ouvertes ou fermées à la circulation s'agissant de l'accessibilité aux agences de TMH.
- Monsieur BRASILES confirme qu'il n'y aura aucun impact pour les agences de Toulouse Métropole Habitat.
- Un habitant demande à quelle heure le village de départ sera installé.
- Monsieur BRASILES annonce que le village du Tour de France sera ouvert à partir de 8h00 du matin avec des animations et des distributions de cadeaux.

2- ZFE : ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS :

➔ Présentation de Monsieur CHOLLET – Voir diaporama de présentation

Séances de questions réponses :

- Un riverain se questionne : Sur la carte qui nous est présentée, les deux barres horizontales correspondent-elles à l'aéroport de Toulouse/Blagnac ?
- Monsieur CHOLLET confirme que ce sont bien les pistes de l'aéroport. Il fait notamment remarquer que les avions ne posent pas de problèmes majeurs sur la santé humaine en lien avec la pollution car les polluants sont dispersés en altitude. Sur la carte au niveau de la rocade, l'impact des véhicules sur la pollution est clairement bien différencié.
- Un riverain dénonce que le système des vignettes va accentuer les inégalités des populations. Les plus riches pourront acheter de nouveaux véhicules non polluants contrairement aux moins aisés.
- Monsieur CHOLLET indique qu'en effet un des enjeux centraux de cette démarche est la conservation de l'accessibilité à la mobilité pour tous.
- Une riveraine demande comment ce dispositif va être contrôlé.
- Monsieur CHOLLET insiste sur le fait qu'effectivement, s'il n'y a pas de contrôle cela ne pourra pas fonctionner. Il souligne que la France est en retard, par rapport à d'autres pays d'Europe, sur le nombre de ZFE. Il suggère un dispositif technique par caméras qui permettrait de lire les plaques d'immatriculations des véhicules. Une loi vient d'être votée au Parlement qui rendra possible ce contrôle.
- Où peut-on se procurer la vignette Crit'Air et à quel coût ?
- Monsieur CHOLLET indique que cette vignette est disponible sur le site officiel de la Préfecture, pour un coût de 3,80 euros.
- Un riverain pointe une inégalité dans le sens où un véhicule peut polluer mais l'utilisateur ne pas faire beaucoup de kilomètres et, au contraire, quelqu'un peut utiliser un véhicule moins polluant mais beaucoup plus. Est-ce qu'il y aura des quotas mis en place ?

- Monsieur CHOLLET indique que cela n'est pas prévu, il faut que les mesures soit applicables à tout le monde, donc simples.
- Une riveraine s'interroge concernant le Gaz Naturel Véhicule (GNV). Comment la Mairie de Toulouse peut-elle inciter les personnes à rouler avec ce carburant ?
- La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole, à travers Tisséo, prennent en effet des initiatives. Monsieur CHOLLET signale que tous les bus vont rouler au GNV prochainement. Le processus de transformation est en cours de réalisation.
- Un riverain demande si le périmètre de ZFE va inclure la rocade.
- Monsieur CHOLLET rappelle qu'aujourd'hui, le périmètre n'est pas encore défini. Il faudra contrôler les véhicules et notamment les véhicules étrangers si la rocade en fait partie. Dès lors, où devraient passer les véhicules exclus ? Tout devra être étudié.
- Un riverain demande comment les transporteurs étrangers, roulant sur la rocade, vont pouvoir être contrôlés.
- Monsieur CHOLLET répond que c'est une vraie question et que pour l'instant aucune solution n'a été trouvée.
- Quel est l'impact de la pollution réalisé par le trafic aérien sur Toulouse ?
- Monsieur CHOLLET indique qu'elle est mineure, ce sont les véhicules qui en sont majoritairement à l'origine.
- Un riverain demande si les feux de cheminées sont concernés par la ZFE.
- Monsieur CHOLLET répond qu'effectivement les feux de cheminées interviennent dans la pollution des particules fines, mais pas pour les NO². Pour les pouvoirs publics, il est difficile de savoir où sont situées les cheminées non conformes. La Mairie a donc mis en place une prime « Air Bois » pour financer, à hauteur de 500 euros, l'achat d'un insert certifié.
- Une riveraine fait une remarque positive pour la future mise en place de l'action de la ZFE. Selon elle, il est nécessaire de mettre la rocade dans le périmètre, pour le bien-être des riverains.
- Monsieur CHOLLET souligne qu'il est important que la Métropole s'intéresse à la santé des habitants.

La carte qui est présentée, est la photographie des mesures d'ATMO 31 sur Toulouse. Pour avoir une vraie vision de l'ensemble, c'est une moyenne des relevés des mesures de la qualité de l'air, sur une année et sur toutes les heures de la journée.

Pour information, il y a un site dédié à la [ZFE](#) sur www.toulouse-metropole.fr. C'est un espace de dialogue, n'hésitez pas à le consulter et à y laisser vos remarques.

3 – PLUi-H – Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Habitat

→Présentation par Laurie MAYET et Marjolaine CORDIER – Voir le diaporama de présentation

Séances de questions réponses :

- Un riverain demande comment est-ce possible d'autoriser une telle densité de construction au niveau de la caserne de Niel.
- Cette construction était conforme à l'ancien Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les règles qui sont présentées seront en application pour les constructions à venir. C'est une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), mais il y a un très grand jardin et un cœur d'îlot. Cette ZAC a été présentée à plusieurs reprises au public lors de différentes démarches de concertation.
- Que représente la zone bleue sur le plan ?
- C'est un extrait d'un plan thématique du PLUi-H avec un périmètre commercial. En dehors de la zone bleue, les commerces ne peuvent disposer d'une surface commerciale de plus de 500m².
- Une riveraine s'interroge : Comment protéger le patrimoine des maisons style « toulousaines » sur la ville ?
- Afin de protéger les villas, des zones à préserver ont été définies. Par exemple, au sein du quartier Monplaisir, les villas sont conservées grâce à un graphique de détails. Elles ne pourront pas être détruites pour la réalisation d'immeubles. Un énorme travail de protection est en cours mais il est impossible de tout réglementer. Sur des quartiers où les transports en commun sont très présents, il est difficile de diminuer la constructibilité.

- Un riverain demande si le nombre d'étages autorisé a été modifié sur le PLUi-H.
- Il n'est plus question d'étages mais d'hauteur de construction. C'est-à-dire que, par exemple pour le quartier Monplaisir, pour 15 m de hauteur de constructibilité auparavant, maintenant c'est 12 m avec le nouveau PLUiH.
- Un riverain s'interroge sur les villas, rue Saint Joseph. Comment faire pour les protéger ?
- Le PLUi-H présenté est une première étape. Il faut écrire à la Mairie si vous connaissez des patrimoines à protéger. Ainsi les services et les élus pourront étudier les demandes et pourront éventuellement proposer de protéger les maisons identifiées dans la prochaine révision du PLUi-H.

4 – ACTUALITES DU QUARTIER ET QUESTIONS DIVERSES :

- ➔ Présentation par Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES – Voir diaporama de présentation
- Un riverain interpelle Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES sur la dangerosité du carrefour du Pont des Demoiselles, au niveau du « Cédez le passage ». Un accident vient d'avoir lieu avec une cycliste.
- Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES exprime qu'un rendez-vous a été pris afin d'analyser les possibilités de modification du carrefour.
- Un riverain demande de mettre en place une action afin de protéger les passages piétons sur l'avenue Jean Moulin.
- Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES informe qu'une étude est en cours afin de poser des ralentisseurs au niveau de l'avenue Jean Moulin et de la rue Mombiola.
- Une riveraine fait une remarque concernant les conteneurs enterrés et le problème de propreté dans le quartier d'Empalot.
- Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES est bien consciente du problème, un courrier dans ce sens sera envoyé à tous les habitants d'Empalot leur exprimant que dorénavant des sanctions vont être prises en cas d'incivilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELKACEM-GONZALES de CANALES clôture la réunion. Elle remercie les participants.